

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30Septembre2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 360296 dinars et un bénéfice net de la période de -59 985 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30Septembre2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Octobre 2015

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 30/09/2015 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 046 446,301	1 085 774,367	1 091 227,617
	a- Actions, et droits rattachés		377 961,927	431 377,365	446 666,624
	b- Obligations et valeurs assimilées		668 484,374	654 397,002	644 560,993
	c- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	313 749,572	346 297,878	390 452,708
	a- Placements monétaires		145 301,233	145 856,464	147 273,798
	b- Disponibilités		168 448,339	200 441,414	243 178,910
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	100,274	100,274	100,274
	TOTAL ACTIF		1 360 296,147	1 432 172,519	1 481 780,599
	<u>PASSIF</u>				
			<u>23 452,662</u>	<u>15 722,882</u>	<u>21 673,378</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	6 578,223	3 257,653	3 270,446
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	16 874,439	12 465,229	18 402,932
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 336 843,485</u>	<u>1 416 449,637</u>	<u>1 460 107,221</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	1 329 201,575	1 405 182,804	1 450 081,072
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>7 641,910</u>	<u>11 266,833</u>	<u>10 026,149</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		8,045	7,903	7,903
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		7 633,865	11 258,930	10 018,246
	TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		1 360 296,147	1 432 172,519	1 481 780,599

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2015 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>PR 1</u> Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>12 636,503</u>	<u>35 880,627</u>	<u>16 000,464</u>	<u>39 551,886</u>	<u>47 750,194</u>
Dividendes		4 303,890	11 402,890	8 100,390	16 140,590	16 140,590
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 332,613	24 477,737	7 900,074	23 411,296	31 609,604
<u>PR 2</u> Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 452,168</u>	<u>4 161,136</u>	<u>1 383,887</u>	<u>4 176,023</u>	<u>5 593,357</u>
Total des revenus des placements		<u>14 088,671</u>	<u>40 041,763</u>	<u>17 384,351</u>	<u>43 727,909</u>	<u>53 343,551</u>
<u>CH 1</u> Charges de gestion des placements	3.9	<u>-3 099,367</u>	<u>-9 412,824</u>	<u>-3 262,653</u>	<u>-9 511,990</u>	<u>-12 787,436</u>
Revenu net des placements		<u>10 989,304</u>	<u>30 628,939</u>	<u>14 121,698</u>	<u>34 215,919</u>	<u>40 556,115</u>
<u>CH 2</u> Autres charges	3.10	-7 752,684	-22 996,925	-7 770,627	-22 853,293	-30 434,173
Résultat d'exploitation		<u>3 236,620</u>	<u>7 632,014</u>	<u>6 351,071</u>	<u>11 362,626</u>	<u>10 121,942</u>
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	1,851	-12,021	-103,696	-103,696
Sommes distribuables de la période		<u>3 236,620</u>	<u>7 633,865</u>	<u>6 339,050</u>	<u>11 258,930</u>	<u>10 018,246</u>
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0,000	-1,851	12,021	103,696	103,696
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		-63 220,240	-114 713,057	-31 040,410	-21 838,886	-29 572,145
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		-1,400	-1 763,546	31,270	18 971,253	72 625,201
Frais de négociation de titres		-0,308	-852,795	-4,768	-772,554	-1 794,975
Résultat net de la période		<u>-59 985,328</u>	<u>-109 697,384</u>	<u>-24 662,837</u>	<u>7 722,439</u>	<u>51 380,023</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2015 en (DT)

Libellé	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-59 985,328</u>	<u>-109 697,384</u>	<u>-24 662,837</u>	<u>7 722,439</u>	<u>51 380,023</u>
a- Résultat d'exploitation	3 236,620	7 632,014	6 351,071	11 362,626	10 121,942
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-63 220,240	-114 713,057	-31 040,410	-21 838,886	-29 572,145
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-1,400	-1 763,546	31,270	18 971,253	72 625,201
d- Frais de négociation de titres	-0,308	-852,795	-4,768	-772,554	-1 794,975
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-9 993,172</u>	<u>0,000</u>	<u>-17 360,218</u>	<u>-17 360,218</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 573,180</u>	<u>-1 407,784</u>	<u>68 561,830</u>	<u>68 561,830</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	0,000	69 969,614	69 969,614
- Capital	0,000	0,000	0,000	70 100,000	70 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	0,000	-878,892	-878,892
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	0,000	748,506	748,506
b- Rachats	0,000	3 573,180	1 407,784	1 407,784	1 407,784
- Capital	0,000	3 600,000	1 400,000	1 400,000	1 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-49,901	-4,245	-4,245	-4,245
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	23,081	12,029	12,029	12,029
VARIATION DE L'ACTIF NET	-59 985,328	-123 263,736	-26 070,621	58 924,051	102 581,635
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	1 396 828,813	1 460 107,221	1 442 520,258	1 357 525,586	1 357 525,586
b- En fin de période	1 336 843,485	1 336 843,485	1 416 449,637	1 416 449,637	1 460 107,221
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	14 441	14 477	14 491	13 790	13 790
b- En fin de période	14 441	14 441	14 477	14 477	14 477
VALEUR LIQUIDATIVE	92,572	92,572	97,841	97,841	100,857
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-17,04%	-10,07%	-6,79%	0,81%	3,67%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-09-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-09-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2015 d'actions et de droits rattachés, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2015	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>486 346,037</u>	<u>376 865,927</u>	<u>27,70%</u>
ADWYA	1 400	11 200,000	9 783,200	0,72%
BIAT	758	40 387,001	60 655,160	4,46%
CARTHAGECEMENT	55 000	160 335,000	70 180,000	5,16%
CELLCOM	4 500	35 954,450	39 010,500	2,87%
MONOPRIX	4 180	59 473,510	51 531,040	3,79%
SIMPAR	400	19 987,890	15 416,000	1,13%
SOTRAPIL	4 125	34 647,240	36 097,875	2,65%
SOTUVER	5 500	31 069,650	17 215,000	1,27%
TAWASOL	23 000	21 592,840	12 949,000	0,95%
TPR	4 593	16 508,456	15 910,152	1,17%
TUNIS RE	4 000	38 190,000	32 528,000	2,39%
UIB	1 000	17 000,000	15 590,000	1,15%
<u>Droits</u>		<u>1 698,800</u>	<u>1 096,000</u>	<u>0,08%</u>
DA SOTUVER 15	5 480	1 698,800	1 096,000	0,08%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>504 540,000</u>	<u>518 450,019</u>	<u>38,11%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	20 000,000	20 313,446	1,49%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	400	32 000,000	33 526,882	2,46%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	50 000,000	51 345,574	3,77%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	50 000,000	52 293,150	3,84%
BNASUB09	1 700	101 966,000	104 096,254	7,65%
BTK09 CAT(A)	1 000	28 574,000	29 301,188	2,15%
CIL2013/1-A 7%	400	32 000,000	33 472,877	2,46%
CIL2015-1 T 7.65%	300	30 000,000	30 541,770	2,25%
SIHM 2008(i)	1 000	20 000,000	21 077,304	1,55%
UBCI 2013	742	74 200,000	75 556,522	5,55%
UBCI 2013	58	5 800,000	5 906,035	0,43%
UIB SUB 2015	600	60 000,000	61 019,017	4,49%
<u>Emprunts d'Etat</u>		<u>145 820,000</u>	<u>150 034,355</u>	<u>11,03%</u>
BTA082022	50	47 700,000	48 012,986	3,53%
BTA102015	100	98 120,000	102 021,369	7,50%
TOTAL		1 138 404,837	1 046 446,301	76,93%

(i) Il est à noter que l'échéance du 12 septembre 2015 de l'emprunt obligataire SIHM 2008 a été reportée à deux reprises au 12 octobre 2015 et au 12 novembre 2015. Ces décisions ont été publiées respectivement aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier du 11 septembre 2015 et du 9 octobre 2015.

Les montants non payés à l'échéance du 12 septembre 2015, donneront lieu à un règlement d'intérêts au taux d'émission de l'emprunt, soit 6,4%.

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>Revenus des Actions</u>	<u>4 303,890</u>	<u>11 402,890</u>	<u>8 100,390</u>	<u>16 140,590</u>	<u>16 140,590</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>8 332,613</u>	<u>24 477,737</u>	<u>7 900,074</u>	<u>23 411,296</u>	<u>31 609,604</u>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 572,821	7 580,499	1 849,024	4 743,923	6 599,045
Revenus des obligations privées	6 759,792	16 897,238	6 051,050	18 667,373	25 010,559
TOTAL	12 636,503	35 880,627	16 000,464	39 551,886	47 750,194

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2015 à 313749,572 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	145 301,233	145 856,464	147 273,798
Disponibilités		168 448,339	200 441,414	243 178,910
Total		313 749,572	346 297,878	390 452,708

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 30/09/2015	% de l'Actif
BTCT 12-04-16 52S	150	31/03/2015	142 432,558	145301,233	10,68%
Total placement BTCT			142 432,558	145301,233	10,68%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 452,168	4 161,136	1 383,887	4 176,023	5 593,357
TOTAL	1 452,168	4 161,136	1 383,887	4 176,023	5 593,357

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs:

	Libellé	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
AC 4	Autres Actifs	100,274	100,274	100,274
	RS sur BTA	100,274	100,274	100,274

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>6 578,223</u>	<u>3 257,653</u>	<u>3 270,446</u>
	Frais de gestionnaire	465,405	489,401	491,318
	Frais de dépositaire	1 043,184	359,818	361,240
	Frais des distributeurs	5 069,634	2 408,434	2 417,888

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>16 874,439</u>	<u>12 465,229</u>	<u>18 402,932</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	729,017	0,000
	Redevance CMF	110,538	117,192	123,836
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des charges à payer ex. en cours	21 681,933	21 415,485	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-4 918,032(*)	-9 796,465(*)	18 279,096

* il s'agit d'un dépassement des charges budgétisées suite à une augmentation des frais.

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	1 447 700
* Nombre de titres	14 477
* Nombre d'actionnaires	11
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	3 600
* Nombre de titres rachetés	36
<u>Capital au 30/09/2015</u>	
* Montant en nominal	1 444 100
* Nombre de titres	14 441
* Nombre d'actionnaires	11

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 30/09/2015 s'élève à (123 263,736) dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 30/09/2015 est de 14 441 contre 14 477 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2014</u>	<u>1 450 081,072</u>	<u>1 450 081,072</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-3 600,000</u>	<u>-3 600,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-117 279,497</u>	<u>-109 637,587</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-114 713,057	-114 713,057
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1 763,546	-1 763,546
- Frais de négociation de titres	-852,795	-852,795
- Régularisation sommes non distribuables	49,901	49,901
- Sommes distribuables		7 641,910
<u>Montant fin de période au 30/09/2015</u>	<u>1 329 201,575</u>	<u>1 336 843,485</u>

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2015 s'élèvent à **7641,910** DT contre **11266,833**DT au 30/09/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
Sommes distribuables des exercices antérieurs	8,045	7,903	7,903
Résultat d'exploitation	7 632,014	11362,626	10 121,942
Régularisation du résultat d'exploitation	1,851	-103,696	-103,696
Total	7 641,910	11266,833	10 026,149

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
CH 1 Charges de gestion des placements	3 099,367	9 412,824	3 262,653	9 511,990	12 787,436
Rémunération du gestionnaire	464,905	1 411,925	489,401	1 426,803	1 918,121
Rémunération du dépositaire	344,380	1 045,884	362,518	1 056,890	1 420,830
Rémunération des distributeurs	2 290,082	6 955,015	2 410,734	7 028,297	9 448,485

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
CH 2 Autres charges	7 752,684	22 996,925	7 770,627	22 853,293	30 434,173
Redevance CMF	344,380	1 045,884	362,518	1 056,890	1 420,830
Services bancaires et assimilés	101,572	269,108	191,169	380,918	380,918
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 306,732	21 681,933	7 216,940	21 415,485	28 632,425

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.15 au 30.09.15	Période du 01.01.15 au 30.09.15	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>Abonnement des charges budgétisées</u>	<u>7 306,732</u>	<u>21 681,933</u>	<u>7 216,940</u>	<u>21 415,485</u>	<u>28 632,425</u>
Taxes	184,970	548,878	59,156	175,540	234,696
Frais bancaires	21,982	65,230	23,546	69,870	93,416
Publication BO CMF	189,949	563,652	189,948	563,652	753,600
Honoraires CAC	1 694,061	5 026,940	1 693,808	5 026,192	6 720,000
Frais AGO et publications	1 232,423	3 657,080	985,941	2 925,673	3 911,614
Jetons de Présence	3 024,657	8 975,342	3 024,658	8 975,342	12 000,000
Alpha mena	504,109	1 495,890	504,110	1 495,890	2 000,000
Autres	454,581	1 348,921	735,773	2 183,326	2 919,099

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.